

Formulaire d'avenant du Québec  
F.A.Q. N° 5d

**Détournements de véhicules loués**  
(Chapitre B)

Le titre de l'**avenant** doit être écrit à la section « Conditions particulières » du contrat d'assurance. Quant aux informations requises dans l'**avenant**, elles peuvent être écrites à cette section ou dans l'**avenant** même, au choix de l'**assureur**.

Nom de l'assureur : .....

Nom de l'assuré désigné : .....

Avenant à la police d'assurance automobile N° : .....

Date de prise d'effet : cet **avenant** s'applique à partir du ..... à 0 h 01, heure normale  
à l'adresse de l'**assuré désigné**.

Prime d'assurance additionnelle à payer :

- Montants à payer : .....
- Date limite pour payer : .....

Véhicule visé : cet **avenant** s'applique uniquement au **véhicule désigné** suivant :

.....  
(numéro de référence écrit à la section « Conditions particulières » du contrat d'assurance)

Description de l'avenant

Cet **avenant** modifie l'exclusion 6 D. du chapitre B pour le véhicule visé seulement, en la remplaçant par le texte suivant :

« D. L'appropriation illicite, le détournement, le vol ou le recel du véhicule assuré par une personne qui en a la possession légitime en vertu d'une convention écrite qui n'est pas un contrat de location et qui est assimilable à une hypothèque ou à une vente conditionnelle. »

Une **franchise** de ..... \$ s'applique aux indemnités payables en vertu de cet **avenant**.

Toutes les autres conditions du contrat d'assurance restent les mêmes.